marchés publics dans les ministères

Par **sabine**, le **09/10/2009** à **08:24**

Bonjour!

J'ai une question qui me turlupine depuis quelques semaines! Comment sont recrutés les juristes marchés publics dans les ministères?

Je me doute que ce n'est pas en passant les concours communs mais suffit-il de postuler?

Par **Yann**, le **09/10/2009** à **08:43**

A priori c'est en passant les concours de la fonction publique étatique. C'est la même chose que pour les préfectures.
Je pense qu'il y a également une bonne partie d'énarques là dedans.

Par **sabine**, le **09/10/2009** à **09:51**

Mais faut tout de même des connaissances particulières pour les marchés publics. Et autant que soient intelligents les énarques, je doute qu'ils aient une formation dans ce domaine nan?

Et puis y a pas non plus 3 milliards d'énarque ou de gens qui ont fait les IRA ?

Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **09/10/2009** à **12:48**

Bonjour Sabine,

Non, non, pas d'Administrateur civil en charge directe des marchés. Contrairement aux collectivités locales, où les marchés relèvent souvent d'un Service juridique, les marchés de l'Etat sont souvent passés par les services en charge des finances.

Pour ce que j'en ai connu à l'Aviation civile, la division Marchés publiques relevait du Bureau de l'exécution budgétaire du Service des Affaires Financières.

A l'ENAC (EPA qui relève de l'Etat), la division Marchés était couplée avec le suivi des

dépenses d'investissement (ce qui n'est pas illogique lorsque l'on a des gros marchés).

La décision de passer tel ou tel marché relève généralement du Chef de service (souvent Enarque ou Ingénieur des Ponts), mais la rédaction et la mise en forme sont faîtes par des catégories B le plus souvent, sous l'autorité de leur chef de bureau (Attaché).

Les services marchés sont délaissés car ils demandent effectivement une bonne connaissance du sujet. Il y a d'ailleurs, à mon avis, une grosse lacune en la matière, car les services demandeurs ne veulent pas perdre de temps en amont (choix de la forme du marché, qualité de la rédaction, etc...). Les marchés publics sont donc le plus souvent vécu comme des "procédures" à suivre. La veille juridique est faible et le risque juridique souvent sous-évalué.

Les agents sont souvent formés sur leur poste, par le biais de stages. Il y a pléthore de boîtes qui se font du pognon avec ça (ce qui peut être une piste de recherche d'emploi...). Mais généralement, les stages ne sont pas mauvais, car ils élaguent tout le baratin que l'on peut avoir en fac pour aller à l'essentiel.

Pour répondre à ta question donc : tu passes un concours (Attaché, Assistant), avec de la chance, tu obtiens les marchés en premier poste, sinon, tu patiente 3 à 5 ans à faire des RH ou des finances, et ensuite tu postule sur un poste de marché.

Ou tu attends encore un peu que Sarko ait définitivement détruit le statut de la FP pour postuler en tant que contractuelle...

Par **sabine**, le **09/10/2009** à **13:28**

Merci pour toutes ces infos x-ray! Très intéressant tout ça!

Tu ne connais pas par hasard des entreprises de formation? On m'a aussi parlé de consultants...

Par **x-ray**, le **09/10/2009** à **13:44**

http://www.google.com/search?client=saf ... tage+marchés+publics&ie=UTF-8&oe=UTF-8

Quand je disais pléthore...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés